Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 085-258502962-20250318-D023_BUR180325-DE

D023-BUR180325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Stéphane BOUILLAUD, Yoann GRALL
Date de convocation : 11 mars 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Convention de partenariat entre Trivalis et des collectivités adhérentes pour l'accueil de la Team Trivaou sur le littoral vendéen

Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que depuis l'extension des consignes de tri, la production de déchets des citoyens a évolué. En Vendée, on a observé une forte diminution des ordures ménagères résiduelles entre 2003 et 2023 (- 129 kg / habitant). Il reste cependant encore de nombreux déchets qui pourraient être valorisés voire réduits à la source (cotons, produits hygiéniques menstruels, etc.). Côté emballages, le ratio est passé de 22 kg / an / habitant en 2014 à 42 kg / an / habitant en 2023, déplaçant ce flux des ordures ménagères à la poubelle jaune. Ces emballages à usage unique sont toujours de plus en plus nombreux à être mis sur le marché.

Considérant que chaque été, la Vendée accueille des centaines de milliers de touristes sur son territoire.

Considérant que les consignes de tri et les couleurs des bacs pouvant être différents selon le lieu de résidence en France, Trivalis a souhaité déployer, depuis 2023, une équipe d'animateurs afin de sensibiliser les touristes sur les gestes de tri en Vendée et de leur donner des astuces pour réduire leur production de déchets pendant leur séjour.

Considérant que cette équipe, dénommée la Team Trivaoù et composée de quatre animateurs, sillonnera le littoral vendéen à vélo. Chaque binôme aura un secteur littoral dédié et sera amené occasionnellement à être présent, sans vélo, sur des évènements organisés sur les autres collectivités vendéennes (collectivités non littorales). Du mercredi 2 juillet au lundi 25 août 2025, les binômes déambuleront dans les centres-villes, sur les remblais, près des sites touristiques, etc. À travers des jeux et divers supports de communication, la Team Trivaoù incitera les passants à adopter les bons gestes de Tri en Vendée et à changer leurs habitudes pour réduire leurs déchets :

- Les Sables d'Olonne Agglomération du vendredi 4 juillet au mardi 22 juillet
- Communauté de communes Sud Vendée Littoral du vendredi 4 juillet au mardi 22 juillet
- Communauté de communes Vendée Grand Littoral du mardi 22 juillet au mardi 29 juillet
- Commune de l'Ile d'Yeu du mardi 29 juillet au mardi 12 août
- Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération du mardi 29 juillet au mardi 12 août
- Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier du mardi 12 août au mardi 26 août
- Communauté de communes Océan-Marais-de-Monts du mardi 12 août au mardi 26 août

Considérant que l'accueil de la Team Trivaou s'opère dans le cadre d'un partenariat entre Trivalis et les collectivités susmentionnées.

Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et chacune des collectivités susmentionnées afin de déterminer les engagements de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuve**r les termes de la convention de partenariat ci-jointe pour l'accueil Team Trivaou sur le littoral vendéen à intervenir avec les collectivités susmentionnées,

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 085-258502962-20250318-D023_BUR180325-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat ci-jointe pour l'accueil Team Trivaou sur le littoral vendéen à intervenir avec les collectivités susmentionnées,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).